

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES
CANTON NESTES AURE LOURON
COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN

PERMISSION DE VOIRIE

**portant réglementation temporaire sur la circulation et le stationnement des véhicules sur la voie communale dite « Rue du Trépadé » et la RD 114, en agglomération sur la commune de BORDERES-LOURON / ILHAN –
BL PM N°05 – 07 2024 suivant courriel du 15/07/2024**

Le Maire de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de permission de voirie pour permettre l'implantation d'un échafaudage sur le chantier de rénovation de la toiture de l'habitation de Monsieur HERNANDEZ Robert, 10, Rue du Trépadé – 65590 BORDERES-LOURON - contribuant à sécuriser la circulation et le stationnement des véhicules sur le Quartier du Trépadé, voie communale dite « Rue du Trépadé » et la RD 114, à compter du 16 Juillet 2024 et jusqu'au 9 Août 2024,

Vu les prescriptions de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN pour permettre une bonne exécution des travaux ayant une emprise sur la voie communale dite « Rue du Trépadé » à la Société PIERRE ET BOIS, représentée par Monsieur Sébastien LOSTE, située 30, Route de Cadéac – 65240 ARREAU,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la voie communale dite « Rue du Trépadé » et la RD 114, en agglomération sur la commune de BORDERES-LOURON / ILHAN.

ARRETE :

Article 1 : la Société PIERRE ET BOIS, représentée par Monsieur Sébastien LOSTE, située 30, Route de Cadéac – 65240 ARREAU, est autorisée à mettre en place un échafaudage, sur le domaine public, sur la zone du chantier, qui empiètera sur la voie communale dite « Rue du Trépadé » et la RD 114, en agglomération sur la commune de BORDERES-LOURON / ILHAN, pour permettre la rénovation d'une toiture de l'habitation de Monsieur HERNANDEZ Robert, 10, Rue du Trépadé – 65590 BORDERES-LOURON - contribuant à sécuriser la circulation et le stationnement des véhicules sur le Quartier du Trépadé, voie communale dite « Rue du Trépadé » et la RD 114, à compter du 16 Juillet 2024 et jusqu'au 9 Août 2024 (Plan ci-joint).

Article 2 : La voie publique ne pourra être occupée que conformément aux dispositions suivantes :

- la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit sur la portion de chaussée de la voie communale dite « Rue du Trépadé » et la RD 114, en agglomération sur la commune de BORDERES-LOURON / ILHAN pour la durée de l'opération dans le respect des prescriptions techniques ci-après :
 - Les barrières et panneaux portant signalisation de travaux seront mis en place par la Société PIERRE ET BOIS et le chantier devra être balisé afin d'éviter tous risques de danger.

Article 3. : Les aménagements ne devront pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et au libre accès des propriétés riveraines. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4 : Les travaux devront être achevés impérativement le 9 août 2024. L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

... / ...

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle de Monsieur le Maire de BORDERES-LOURON / ILHAN.

Article 6 : Le bénéficiaire ne devra pas acquitter de redevance annuelle d'occupation.

Article 7 : La commune conserve le droit d'effectuer dans le cadre de ses missions d'intérêt général, les travaux sur les ouvrages du bénéficiaire, à charge pour elle de procéder à leur remise en état.

Article 8 : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 9 : La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'Urbanisme.

Article 10 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 11 : Le Maire de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera notifié à la Société PIERRE ET BOIS, représentée par Monsieur Sébastien LOSTE, située 30, Route de Cadéac – 65240 ARREAU.

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de Gendarmerie d'ARREAU,
- Monsieur le Commandant du SDIS 65.

Pour exécution en ce qui les concerne.

A Bordères-Louron, le 16 Juillet 2024
Le Maire,

Alain MARSALLE





Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : **SIARL PIERRES ET BOU**

Prénom :

Dénomination : **S. LOSTE**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

30 Route de CHAUMAC

Code postal **65240** Localité : **ANNEAUX** Pays :

Téléphone **05 62 98 63 42** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **direction@pierrresetbou.fr** @ **orange.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **HERMANDEZ**

Prénom : **Robert**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **65590** Localité : **BORDENAS Louron** Pays :

Téléphone **06 84 04 76 78** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **bob.h** @ **hotmail.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue du Triplé**

Code postal **65590** Localité : **BORDENAS Louron**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Ouvrages divers <input type="checkbox"/> ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres **Mise en place d'un échafaudage**

Date prévue de début d'application **16 07 2021** Durée d'application (en jours calendaires) : **18**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽¹⁾					
Demande initiale <input type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement :					
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux <input type="checkbox"/>	Benne <input type="checkbox"/>	Grue <input type="checkbox"/>	Etalage <input type="checkbox"/>	
	Echafaudage <input type="checkbox"/>	Mobilier urbain <input type="checkbox"/>	Terrasses de café <input type="checkbox"/>	Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/>	
Autres (à préciser) <input checked="" type="checkbox"/> <i>Echafaudage 7.50m x 1.40m</i>					
Saillie ou surplomb ⁽²⁾					
Largeur : de la voie <input type="text"/> mètres			de la saillie <input type="text"/> mètres		
des trottoirs <input type="text"/> mètres			Hauteur sous saillie <input type="text"/> mètres		
Aménagement d'accès ⁽²⁾					
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> : Diamètre du tuyau <input type="text"/> millimètre Longueur <input type="text"/> mètres					
Distance par rapport à l'axe de la chaussée <input type="text"/> mètres Nature du tuyau :					
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Largeur de l'aménagement <input type="text"/> mètres					
Ouvrages divers ⁽³⁾					
Travaux sur ouvrages existants <input type="checkbox"/>		Installation nouvelle <input type="checkbox"/>			
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :					
Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/>	GDF <input type="checkbox"/>	Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>		
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :			
Sous voirie			Sous accotement ou trottoirs		
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres		<input type="text"/> mètres		
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres		<input type="text"/> mètres		
Fonçage	<input type="text"/> mètres		<input type="text"/> mètres		
Aménagement de surface ou équipements :					
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/>	Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/>	Équipements de la route <input type="checkbox"/>		
Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :					
Pièces jointes à la demande					
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.					
1 - Pour toute demande					
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} <input type="checkbox"/>		Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} <input type="checkbox"/> ⁽³⁾		Photos <input type="checkbox"/>	
2 - Pièces complémentaires par nature de demande					
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb					
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public				1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine					
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>		Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>			
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>					
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police					
				1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : *ARREAU* Le : *15 03 2024*

Nom : *LOSTE* Prénom : *Sébastien*

Qualité : *Gérant*

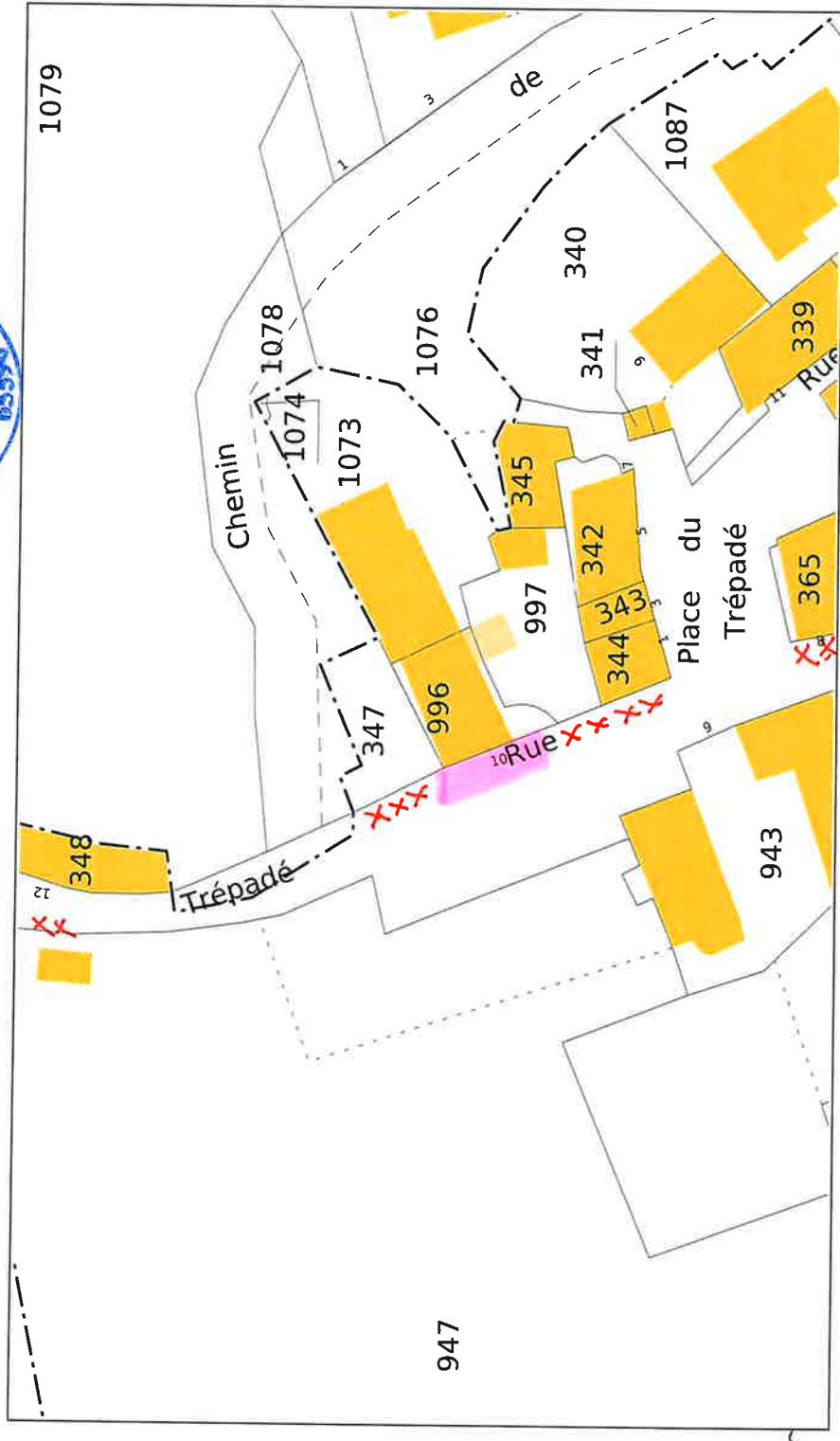
Pierres & Bois
Construction - Rénovation

30 Route de Cadauc 55240 ARREAU

Tél. : 05 62 98 63 49 / Port. : 06 88 19 70 31

N° Siret 452 906 852 00028 - TVA FR52 452 906 852

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Zone échafaudage : Zone bâtie et signale figur.

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001100011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques